

Animations commerciales et artisanales 2005 - Subventions à diverses associations

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Le Conseil Municipal de Besançon, lors de sa séance du 20 décembre 2004, a acté le principe de la création d'un Office de Commerce à Besançon, dont l'un des objectifs sera de mutualiser les actions des associations de commerçants et artisans bisontins.

Les statuts devraient être très prochainement déposés.

Cependant, des actions sont d'ores et déjà programmées pour le premier semestre 2005 et ne pourront être conduites par ce nouvel organisme.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de Besançon d'accorder une subvention de :

- 1 675 € à l'association «Coté Bersot» pour l'organisation d'une manifestation de printemps,
- 4 000 € à l'association des commerçants du Marché Beaux-Arts pour l'organisation des actions d'animations au cours du premier semestre 2005,
- 8 000 € à l'association des métiers d'art en Franche-Comté pour l'organisation du deuxième marché de potiers créateurs et du premier marché de bijoux de création.

Ces trois subventions viendront en déduction de la part ville dans le budget prévisionnel 2005 de l'Office de Commerce.

La dépense, soit 13 675 €, sera prélevée sur le compte 65.91.6574/30200.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.